

Commission Sportive Artistique (CSA)

Cahier des charges et organisation des compétitions régionales 2019-2020

Version 2 du 06 octobre 2019

Sommaire

Réalisation du document	4
Compétitions et catégories	4
Fonctionnement administratif	4
Calendrier	4
Inscriptions à la compétition	4
Procédure	4
Montant des engagements (droits d'inscription)	4
Règlements applicables	5
Généralités	5
Note concernant le challenge de rattrapage du 16 et 17 novembre 2019	5
Note concernant les inscriptions dans plusieurs spécialités	6
Cas non prévus	6
Jury	7
Compétitions des catégories régionales et nationales	7
Compétitions des catégories challenge	7
Organisation des compétitions régionales	7
Candidature	7
Règles financières	7
Rôles de la CSA	7
Rôles du club organisateur	8
Cahier des charges	8
Comité d'organisation	8
Infrastructure sportive	9
Qualité de l'infrastructure	9
Organisation des espaces	10
Poste de sonorisation	11
Dossier d'organisation	11
Déroulé de la compétition	11
Début de compétition	11

Échauffement	11
Appel du jury	12
Appel des patineurs	12
Fin de catégorie	12
Récompenses	12
Types de récompenses	12
Remise des récompenses	12
Éléments de communication institutionnelle	13
Planning d'organisation	14

1. Réalisation du document

Ce document est édité par le Pôle Technique en association avec le Pôle Arbitral de la Commission Sportive Artistique (CSA) de la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard.

La CSA pourra publier des mises à jour du document à tout moment de la saison sportive.

La dernière version du document est en ligne sur <http://bretagne.ffroller.fr> .

2. Compétitions et catégories

La Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard propose l'ouverture de compétitions pour toutes les catégories prévues par le règlement national.

3. Fonctionnement administratif

Calendrier

La CSA publie le calendrier des événements régionaux sur <http://bretagne.ffroller.fr> . Les clubs peuvent se porter candidat pour accueillir les événements régionaux en remplissant le formulaire de candidature **avant le 15 octobre 2019**, à l'exception du Challenge régional de rattrapage des 16 et 17 novembre pour lequel la date limite de candidature est le **25 septembre 2019**.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site de la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard.

Inscriptions à la compétition

Procédure

La CSA communiquera une date limite d'inscription pour chaque événement régional. Cette date limite est en moyenne un mois avant l'événement. Les inscriptions seront à faire en ligne via le module d'inscription fédéral. Toutes les informations sont publiées sur <http://bretagne.ffroller.fr> .

Les musiques sont à déposer sur la plateforme au format MP3. Qualité audio conseillée : 128 à 320 Kbits/s.

En cas d'inscription hors délai, il reviendra à la CSA le droit d'accepter ou de refuser l'inscription en fonction des possibilités offertes par le planning. Les droits d'inscription seront alors doublés.

Montant des engagements

- Catégories solo : 15 € / patineur
- Catégories couple : 20 € / couple
- Catégories quartet : 40 € / quartet
- Catégories groupe : 8 € / patineur, remplaçants inclus

Le club s'acquiesce du paiement des droits par virement à la Commission Sportive Artistique **dès la clôture des inscriptions**. Le compte à créditer est le suivant :

ASS. C.R.P.A. LIGUE DE BRETAGNE

N° compte : 15589 29727 01470619240 44

IBAN FR76 1558 9297 2701 4706 1924 044 BIC : CMBFR2BARK

4. Règlements applicables

Généralités

Sauf mention contraire détaillée dans les titres suivants, le règlement national 2020 s'appliquera sur toutes les compétitions régionales, aussi bien en ce qui concerne les catégories, le contenu technique et le protocole de jugement.

Lien vers le règlement :

https://ffroller.fr/discipline/patinage_artistique/

Note concernant le challenge de rattrapage des 16 et 17 novembre 2019

Pour les patineurs souhaitant s'engager sur des compétitions nationales en 2020 et n'ayant pas réalisé le nombre de challenges requis sur la saison 2018-2019, la CSA proposera une session de rattrapage les 16 et 17 novembre 2019.

Le règlement challenge 2018-2019 s'appliquera.

Seuls les patineurs concernés par une sélection sur les étapes nationales 2020 peuvent concourir :

- Soit le patineur vise une sélection en catégorie promotionnelle : il a déjà réalisé sur la saison 2018-2019 un challenge au minimum en niveau 2 dans la spécialité souhaitée, en niveau 2 en pas et en niveau 1 dans l'autre spécialité. Dans ce cas, il se présentera sur le challenge de rattrapage sur ces mêmes épreuves afin de valider sa sélection.

Ex : un patineur souhaite accéder à la catégorie promotionnelle Cadet Danse. Il a déjà effectué sur la saison 2018-2019 un challenge en niveau 2 Danse, niveau 2 Pas et niveau 1 Technique. Il doit se présenter sur ces mêmes épreuves sur le challenge de rattrapage.

- Soit le patineur vise une sélection en catégorie nationale : il a déjà réalisé sur la saison 2018-2019 un challenge au minimum en niveau 3 dans la spécialité souhaitée, en niveau 3 en pas et en niveau 2 dans l'autre spécialité. Dans ce cas, il se présentera sur le challenge de rattrapage dans ces mêmes épreuves afin de valider sa sélection.

Ex : un patineur souhaite accéder à la catégorie nationale Espoir Artistique. Il a déjà effectué sur la saison 2018-2019 un challenge en niveau 3 Technique, niveau 3 Pas et niveau 2 Danse. Il doit se présenter sur ces mêmes épreuves sur le challenge de rattrapage.

Note concernant les inscriptions dans plusieurs spécialités

En cas d'inscriptions multiples (Artistique, Danse, Groupe), la CSA ne garantit pas aux patineurs concernés un temps de récupération minimum ni le regroupement des épreuves sur un seul jour de compétition.

Il n'est pas autorisé pour un patineur de concourir en catégorie challenge s'il se présente aussi en catégorie promotionnelle ou en catégorie nationale. Sauf si cette présentation lui permet une évolution dans sa catégorie de compétition (validation de la sélection en Danse pour un patineur Artistique, évolution d'une catégorie promotionnelle à une division nationale).

Cas non prévus

Tout cas non prévu ou toute situation exceptionnelle ayant un impact sur l'organisation ou sur l'équité d'une compétition sera étudié par le pôle arbitral. La décision aura un effet immédiat. Le cas échéant, une annexe réglementaire sera publiée, applicable sur toutes les autres compétitions.

5. Jury

Compétitions des catégories promotionnelles et nationales

La modification des protocoles de jugement (intégration de Roll Art) induit une formation complémentaire des arbitres.

Il revient donc au pôle arbitral de la CSA de définir les personnes habilitées à intégrer les panels techniques et les panels de juges en fonction des compétences constatées.

Compétitions des catégories challenge

Les juges retenus devront correspondre aux recommandations du règlement challenge.

6. Organisation des compétitions régionales

Candidature

Les clubs peuvent demander l'accueil d'une compétition après la publication du calendrier régional en remplissant le formulaire de demande de candidature disponible sur <http://bretagne.ffroller.fr> avant le **15 octobre 2019**.

Les règles d'attribution des événements régionaux sont les suivantes :

- Respect du cahier des charges d'organisation ;
- Équilibre géographique. Dans la mesure du possible, les dates seront réparties sur l'ensemble du territoire breton ;
- Rotation des clubs. Les clubs ayant le moins accueilli de compétitions récemment sont prioritaires.

La CSA publiera la liste des clubs organisateurs accompagnée du calendrier mis à jour avant le 31 octobre 2019.

Règles financières

- Les inscriptions initiales sont à payer par virement à la Commission Sportive Artistique dès la clôture des inscriptions.
- Aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical. Les remboursements seront faits dans les 15 jours suivants la compétition.
- À l'issue de la compétition, la CSA reverse au club organisateur deux tiers ($\frac{2}{3}$) des droits d'engagement perçus. Dans le cas où le cahier des charges de la compétition n'est pas respecté, la CSA pourra opérer une retenue partielle ou totale de ce montant.

Rôles de la CSA

- Convoquer les arbitres de la compétition. Le pôle arbitral veillera à respecter l'équilibre des jurys tout en limitant les kilomètres parcourus vers le lieu de la compétition.

- Communiquer le règlement d'organisation et le cahier des charges. La CSA assiste le club organisateur et répond à ses questions organisationnelles.
- Réaliser le planning de la compétition en consultation avec le club organisateur.
- Communiquer aux clubs participants les informations concernant la compétition. Le club organisateur peut demander à la CSA de transmettre des informations complémentaires (réservation de repas, dossier d'organisation, hôtellerie...).
- Mettre à disposition le système de jugement. Les arbitres sur place veillent à son fonctionnement.
- Centraliser les inscriptions et communiquer au club organisateur toutes les informations envoyées par les clubs sur la plateforme d'inscription.

Rôles du club organisateur

- Réaliser les déclarations légales concernant ce type d'événement (SACEM, déclarations municipales)...
- Mettre en oeuvre le cahier des charges d'organisation de la compétition (ci-dessous).
- Prendre en charge les déplacements, l'hébergement et l'indemnité des arbitres. Chaque arbitre est indemnisé 30,00 € par jour de compétition. Le responsable du planning perçoit 30 € supplémentaires.
- Prendre en charge les récompenses.

Cahier des charges

La Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard met à disposition des clubs organisateurs de compétitions régionales de Roller Artistique ce cahier des charges d'organisation. Ce document guidera l'organisateur dans la préparation des compétitions.

Ce cahier des charges vise à garantir le respect et la valorisation du sport et des sportifs et pourra servir de support officiel dans les démarches auprès des municipalités.

Comité d'organisation

Le club organisateur communiquera à la CSA la composition du comité d'organisation de la compétition. Ce comité sera composé à minima des membres assurant les fonctions suivantes:

- **Président du comité d'organisation** : Interlocuteur prioritaire de la CSA, en charge du pilotage et de la coordination de l'organisation de la compétition au niveau local.
- **Responsable de la sonorisation** : En charge de la préparation des musiques et du poste de sonorisation.
- **Responsable des hospitalités** : En charge de la gestion des déplacements, des hébergements et de la restauration des arbitres et officiels de la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard.

Dans le cadre des compétitions jugées *RollArt*, le club mettra à disposition un bénévole afin de réaliser la captation vidéo à destination du jury.

Le club organisateur pourra compléter cet organigramme pour assumer les autres fonctions utiles au déroulement de l'événement (responsable de la buvette, responsable de l'accueil...).

La composition du comité d'organisation devra être fournie lors de l'envoi de la candidature.

Infrastructure sportive

Qualité de l'infrastructure

- L'aire de patinage minimale doit être de 40m x 20m. Un dégagement de sécurité supplémentaire de 1m autour de l'aire de patinage est obligatoire (terrain de hand réglementaire + 1mètre). Aucun obstacle immobile ou mobile ne peut être présent sur l'aire de patinage et sur la zone de sécurité lorsque les sportifs sont présents. Cela induit de veiller en amont au démontage des buts statiques, des rinks ou tout autre élément.
- La surface de patinage doit être roulante. Seuls les sols à amortissement surfaciques peuvent être homologués. Le pôle technique validera ou invalidera le sol avant l'attribution de la compétition.
- L'infrastructure doit disposer d'une capacité de vestiaires pour 60 sportifs au minimum.
- La capacité d'accueil globale minimale est de 200 personnes (incluant les athlètes, les spectateurs, les arbitres, les officiels, les entraîneurs, les techniciens et les bénévoles).
- La température de l'espace sportif ne doit pas être inférieure à 14°C. Dans le cas où la température naturelle ne peut atteindre ce niveau dans l'infrastructure, celle-ci devra être équipée de chauffage pouvant être mis en route le jour de la compétition (période hivernale, manque d'isolation...). La température optimale conseillée est de 16°C.
- L'intensité lumineuse minimale de l'aire de patinage est de 500 Lux (ou équivalent 0.7 uniformité Emin/Eav). En cas de temps sombre, l'éclairage artificiel de la salle devra être en mesure de pallier le manque d'intensité lumineuse.

Organisation des espaces

Les espaces suivants doivent être clairement identifiables :

- **Espace spectateurs** : Des gradins doivent permettre d'accueillir 100 spectateurs au minimum. L'accès à l'espace spectateur doit être simple, sans induire de passage par l'aire de patinage.
- **Espace de jugement** : Cet espace est positionné sur le bord long de la piste, du côté opposé au public autant que possible. Si tout ou partie du public se trouve du même côté que les juges, cet espace devra être délimité et une zone de discrétion de deux (2) mètres sera mise en place. L'espace de jugement doit être situé derrière la zone de sécurité (1 mètre du bord de piste) et permettre aux juges d'avoir une visibilité complète de l'aire de patinage. Personne ne peut accéder à cet espace en dehors des arbitres et des organisateurs de la compétition. La CSA peut demander la mise à disposition de plus de tables dans le cadre de la formation de nouveaux juges et afin d'améliorer le confort nécessaire à la conduite de la compétition.

Composition des espaces de jugement :

- *Espace panel technique* : une série de tables contiguës pour huit (8) personnes accueillant le panel technique, le secrétaire de compétition et la sonorisation. Cet espace devra disposer de prises électriques.
- *Espace panel juges* : une série de cinq (5) tables pouvant accueillir une (1) personne chacune et espacées de 1 à 2 mètres. Chaque table devra disposer d'une prise électrique.

- *Jugement des challenges* : Deux espaces de jugement composés chacun de trois (3) tables contiguës.
- *Jugement du patinage de groupe* : Le jury (3 à 5 personnes) sera installé en hauteur.
- **Espace entraîneur** : Un espace clairement défini en bord de piste doit permettre aux entraîneurs d'exercer leur rôle pendant les entraînements, les échauffements et les programmes. Cet espace doit être réservé aux entraîneurs et aux athlètes concernés par la compétition en cours. Le public ne doit pas accéder à cette zone. L'espace entraîneur doit être situé à plus de dix (10) mètres de l'espace de jugement.
- **Espace secrétariat de compétition** : Cet espace est composé de tables pour une longueur minimale de 3m60. Ce poste doit disposer de prises électriques et est positionné derrière la zone de sécurité d'un bord de piste. Le public n'a pas accès à cet espace.
- **Espace sonorisation** : Cet espace doit accueillir le speaker, le technicien ainsi que le terminal de lecture des musiques. Les responsables de la sonorisation doivent pouvoir oeuvrer sans dérangement ni déconcentration.
- **Espace affichage** : Cet espace doit être accessible à tous et est composé de deux panneaux d'affichage : un pour les ordres de passage, un pour les résultats.
- **Espace récompenses** : Cette espace est composé du podium. Ce podium pourra être déplacé au moment des cérémonies mais doit demeurer visible de tous à tout moment (coin ou bord de piste, en dehors de la zone de sécurité).
- **Vestiaires athlètes** : Un minimum de deux (2) vestiaires pour une capacité totale minimum de 60 athlètes. Le club organisateur pourra procéder à des attributions de vestiaires par clubs.
- **Vestiaire arbitre** : La position du vestiaire arbitre doit permettre le moins d'interactions possibles entre les arbitres et les athlètes. Si aucune pièce dédiée n'existe, un espace sûr et discret sera mis à disposition.

Le club organisateur pourra définir d'autres espaces utiles à l'accueil et au déroulement de l'événement (buvette, accueil, restauration, kiss & cry...). Chaque espace devra être identifiable et sécurisé.

Un soin particulier doit être apporté dans l'agencement de l'infrastructure, l'accueil des spectateurs, des athlètes, des entraîneurs et des officiels. Le pôle arbitral et compétition sera présent en début d'événement et pourra demander des modifications de l'agencement afin de garantir la meilleure organisation possible et la valorisation des athlètes et du sport.

Poste de sonorisation

Le système de sonorisation doit répondre aux caractéristiques minimales suivantes :

- Minimum 2 enceintes de 500 Watts chacune
- Un micro sans fil
- Un micro filaire
- Un terminal de lecture des fichier MP3 (exemple : ordinateur)

Le poste de sonorisation sera régi par un speaker pour les annonces et un assistant pour régler les volumes et lancer les musiques.

Pour les compétitions challenge, deux speakers sont conseillés lors des épreuves en demi-pistes.

Dossier d'organisation

Le club organisateur communiquera à la CSA, pour diffusion, un dossier d'organisation au plus tard deux semaines avant l'événement.

Doivent y figurer :

- Le type de sol.
- Les roues conseillées. Ces informations seront validées par le pôle technique.
- L'adresse de la salle.
- Un contact local (adresse mail obligatoire, numéro de téléphone préférable).

Le club organisateur pourra ajouter des informations à sa convenance (site internet, informations de restauration, partenaires de l'événement...).

Le dossier d'organisation peut être sous forme d'un document PDF ou d'un site internet.

Déroulé de la compétition

Début de compétition

Au début d'une nouvelle compétition, le nom de la catégorie est annoncée.

Échauffement

Les catégories sont divisées en groupes d'échauffement. Le début de chaque groupe d'échauffement est annoncé et les patineurs concernés sont appelés par leur prénom et leur nom.

Un jingle peut être diffusé au lancement des groupes (temps musical court d'introduction). Dans ce cas, le speaker annonce le groupe à l'issue du jingle ou sur une partie basse du jingle afin de garantir un appel clair des patineurs.

Une musique d'ambiance peut être diffusée à bas volume pendant les temps d'échauffement.

Appel du jury

À chaque nouvelle catégorie, le jury est appelé pendant l'échauffement du premier groupe de la catégorie.

- D'abord le panel technique. Le prénom, le nom et la fonction de la personne est appelé.
- Puis le panel de juges. Le prénom, le nom et le numéro du juge est appelé.

Appel des patineurs

Chaque patineur est appelé par son nom et son prénom pour entrer en compétition. À l'issue de son programme, ses notes sont annoncées. Pendant l'attente des notes, le poste de sonorisation re-diffuse à bas volume la musique du programme passé.

Précisions :

- Dans le cas des épreuves sans musique, le poste de sonorisation diffuse à bas volume une musique d'ambiance.
- Dans le cas des catégories dont les résultats ne sont pas communiqués immédiatement après la performance du patineur, le speaker attend l'autorisation du panel technique pour appeler le patineur suivant.

Fin de catégorie

La fin d'une catégorie est annoncée à l'issue des notes du dernier patineur.

Le speaker pourra ajouter un mot de bienvenue ou autre type "d'animation" mais en respectant toujours le déroulé de la compétition comme indiqué ci-dessus. Des informations concernant l'organisation (buvette, demande d'information aux clubs...) sont possibles en choisissant un moment opportun.

Récompenses

Types de récompenses

Les récompenses peuvent être des médailles ou des coupes. La CSA communiquera au club organisateur le besoin en récompenses à la clôture des inscriptions.

- Les récompenses des catégories régionales et nationales sont à commander par l'organisateur auprès du prestataire de son choix.
- Concernant les catégories challenge, dans la mesure où il n'est pas possible de prévoir à l'avance le nombre de récompenses et afin de limiter les coûts pour l'organisateur, la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard dispose d'un stock spécifique pour ces catégories. Le club organisateur sera facturé à l'issue de la compétition en fonction du nombre de médailles challenge distribuées.

Remise des récompenses

Le club organisateur est en charge de la mise en place de la remise des récompenses en collaboration avec les arbitres (résultats définitifs...).

Chaque podium est annoncé avec la catégorie récompensée. Les appels des sportifs se font de la troisième place à la première place. Le prénom, le nom et le club du patineur sont annoncés.

Pour chaque podium, le club organisateur décide des personnes remettant les récompenses. Il peut s'agir d'une personne par athlète récompensé ou de la même personne pour tout le podium.

- Bénévole du club organisateur
- Personnalité
- Officiel
- Arbitre
- Membre de la CSA

La personne remettant la récompense doit être appelée par son prénom, son nom et sa fonction.

Éléments de communication institutionnelle

Le club organisateur prendra contact avec la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard afin de récupérer les éléments de communication devant figurer sur les compétitions officielles :

- Bannières et/ou flammes de la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard ;
- Bannières et/ou flammes de la Région Bretagne.

Le logo de la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard devra figurer sur les documents et publications édités dans le cadre de la compétition (dossier d'organisation, affiche, flyer...). Le logo de la fédération ne devra pas figurer.

Le club organisateur pourra ajouter ses propres éléments de communication, ceux de ses partenaires privés et publics.

Tout autre élément de communication présent dans l'infrastructure sans lien avec la compétition devra être retiré ou masqué le temps de l'événement (bannières, panneaux publicitaires...).

Planning d'organisation

Date	Action	Qui ?
15 octobre 2019	Clôture des candidatures, dépôt de la composition du comité d'organisation	Club
31 octobre 2019	Annonce du choix des clubs organisateurs	LBRS
-1 mois	Clôture des inscriptions, communication de la liste des patineurs engagés	LBRS
-2 semaines	Envoi du dossier d'organisation Communication du planning de la compétition	Club LBRS
-1 jour	Début de l'accueil des officiels devant arriver la veille	Club
-1 heure	Contrôle de l'installation par le pôle arbitral et compétition	LBRS
Jour J	Déroulement de la compétition	Club+LBRS
+3 semaines	Virement par la CSA des droits d'inscription revenant au club organisateur, après bilan	LBRS